

AOUT 2012

BULLETIN N° 53



## AGENDA

- ✓ **18 août :**
  - 9h30, distribution des brioches aux aînés de plus de 65 ans.
  - 14h00, ouverture des attractions foraines.
  - 14h00, bric à brac.
  - **22h30, feu d'artifice place du château.**
- ✓ **19 août :**
  - 9h00, concours de pétanque rue de Montchevreuil, face aux étangs.
  - 14h00, attractions foraines
- ✓ **20 août :** 14h00, attractions foraines ½ tarif.
- ✓ **21 août :** Passage de la balayeuse.

## FÊTE COMMUNALE

**Samedi 18 août, à partir de 9h30** les élus, les membres du CCAS, les bénévoles des associations et du comité des fêtes distribueront les brioches aux aînés de plus de 65 ans à leur domicile.



**Samedi 18 août  
22h30**

**Place du Château**

**FEU D'ARTIFICE  
VENEZ NOMBREUX !**

### BRIC A BRAC ET MARCHÉ ARTISANAL

A l'initiative de l'association Magic Danse, **Samedi 18 août**, de 14h00 à 22h00 nous vous proposons un **Bric à Brac de l'été et un marché artisanal** nocturne. Pour ceux qui veulent exposer renseignements et inscriptions auprès de Mme BREMENT 06 62 23 19 43 ou Mme FOULOY 03 44 76 63 02 Prix 4€ le mètre.

### **Buvette et restauration sur place.**

Une PAELLA géante faite devant vous, vous sera proposée à partir de 20h30 **sur réservation** uniquement auprès de Mmes BREMENT et FOULOY.

Prix : 10€/adulte (part de paëlla, un kir, une part de tarte) et 4€/enfant.

**Venez Nombreux !**

## **Dimanche 19 août**

**9h00**

**Route de Montchevreuil  
Face aux étangs**

**CONCOURS  
DE  
PETANQUE**



Réservé aux habitants (es) de la commune.  
En toute convivialité, la fin du concours sera **sui**vi du verre de l'amitié.

## **Lundi 20 août**

A partir de 14h00, ½ tarif sur l'ensemble des manèges de la fête offert par les forains.

Pour tous renseignements sur les festivités, s'adresser en mairie au 03 44 76 11 37.

## Collecte des bouchons de liège

### **Pourquoi récolter les bouchons de liège ?**

- Le liège se décompose très mal ; c'est un produit naturel mais il ne peut être composté...
- Pourquoi le faire brûler dans un incinérateur alors que c'est un matériau recyclable ?
- Le liège recyclé participe activement à la réduction des déchets.
- Le réemploi du liège peut éviter la surexploitation des plantations de chênes-lièges.

Le liège est recyclable !

Il se laisse broyer en granulats de différentes tailles, sans perdre de ses qualités : c'est un isolant thermique, acoustique et il ne craint pas le feu ; il est léger, ne se tasse pas et n'est pas consommé par les insectes.

Mélangés à de l'argile et de la paille, ces granulats

- Entrent dans la fabrication de briques qui sont utilisées pour rénover des maisons à colombages (en remplacement du torchis)
- Sont également infiltrés sous les toits et entre les cloisons.

Dans tous les cas ce sera un excellent isolant thermique et phonique !

### **2 - Qui est concerné ?**

Toutes les personnes qui ont l'occasion de déboucher une bonne bouteille (avec bouchon de liège bien sûr !) : les particuliers, les restaurateurs, les organisateurs de fêtes, les patrons de bars, etc...

A l'initiative de monsieur Benoit Toulemonde.

### **Où déposer vos sacs ?**

Déposez les à la mairie ou chez monsieur Toulemonde 17 Ave du château, dans des sacs fermés en les marquant «lièges». Vous pouvez aussi y déposer les bouchons de vins en plastique dans des sacs dédiés aux bouchons PEHD.

## VILLAGES FLEURIS

La commission des villages fleuris du Conseil Général est passée le 3 juillet pour une première sélection et le 24 pour finaliser les classements.

Des nouveautés ont été mises en place telles que pergola et des petites touches par ci et par là aux entrées de la commune et dans les différents parterres. Espérons que le jury sera sensible à la main verte de nos employés.

## FOURNITURES SCOLAIRES

Les collégiens pourront venir retirer leurs fournitures scolaires offertes par la communauté de communes, en mairie à partir du **mercredi 22 août** aux horaires habituels d'ouverture.

## QUALITE DE L'EAU DE NOTRE COMMUNE SUR INTERNET

L'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire.

Pour toutes les personnes qui consomment de l'eau!!!!!!... Une information très intéressante.

Pourquoi s'embêter à porter des packs d'eau si l'eau du robinet est potable et de même qualité chez nous. Faites un comparatif prix entre 1 litre d'eau en bouteille et 1 litre d'eau du robinet ? Un potentiel économique non négligeable.

A tout moment vous pouvez connaître la qualité de votre eau sur internet. Bien sûr, les résultats sont toujours affichés sur les panneaux administratifs de notre commune.

Sans bouger de la maison testez l'eau de votre village!

Trouvez votre commune et vous aurez le résultat

### Résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable

<http://www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>

## INONDATIONS

Une réunion organisée par la DREAL Picardie a eu lieu le 18 juillet pour nous présenter l'application de la directive « inondation ». L'Entente Oise/Aisne, la DTTR, les élus des communes de Thourotte, Longueil-Annel, Montmacq et Le Plessis-Brion ainsi que des représentants d'associations étaient conviés à cette présentation.

## COUPURE D'EAU DU 23 JUILLET

Pour des raisons d'amélioration du réseau eau, la SAUR a procédé au changement de la canalisation alimentant nos deux villages Montmacq/Plessis-Brion au niveau de la station d'eau potable, une intervention nécessaire au vu de la vétusté du réseau.

## CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Délibération n°2012/35** Délégation de Service Public Assainissement-Choix du délégataire et du contrat.

Monsieur le Maire rend compte des travaux de la Commission chargée de l'affermage du service public d'assainissement.

Il indique en préambule que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable en date du 29 septembre 2011 concernant la gestion par délégation du service public d'assainissement.

Il indique les conditions générales du nouveau contrat proposé par la société SAUR, à savoir :

Durée 12 ans – Prix du service :

a) Abonnement : 40€/an/abonné

b) Prix du m<sup>3</sup> : 0.6798€ HT/m<sup>3</sup>

Le prix du service indiqué ci-dessus correspond à l'offre de base avec SISPEA, accès internet SIG, inspection télévisée du réseau de 5% du linéaire par an et contrôle de 2 branchements existants par an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve la proposition de la société SAUR pour l'exploitation par affermage du service public d'assainissement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat à intervenir.

### ASSEMBLEE GENERALE DE L'USPB

L'assemblée a eu lieu le 23 juin, monsieur Christian Boucher a été reconduit comme président, monsieur Laurent Hainez vice président, monsieur François Sellier trésorier, monsieur Guillaume Prigent adjoint trésorier, André Perard secrétaire.

Monsieur le président a fait l'éloge de l'entraîneur de l'équipe A, monsieur Fabrice Charton qui a consacré plusieurs dizaines d'années au club et qui prend un peu de repos bien mérité.

L'assemblée générale s'est clôturée par une allocution de monsieur le maire suivi d'un verre d'honneur.

Le club recrute des jeunes pour leur équipe de U18 (95-96-97) ainsi que des séniors.

Pour les jeunes, les inscriptions auront lieu en septembre.

### REMISE DES DICTIONNAIRES



Le vendredi 29 juin, nous avons remis les dictionnaires aux enfants scolarisés du CM2 passant au collège. 8 enfants se sont vus remettre les dictionnaires par

monsieur le maire Jean-Pierre Damien qui leur a souhaité une bonne réussite dans leur nouveau cycle scolaire.

### KERMESSE DES ECOLES DU 30 JUIN



La kermesse a connu un vif succès et le soleil s'est invité à la fête. Les enfants, sous la direction des enseignants, nous ont montré un spectacle d'une grande maturité

sur le thème du moyen âge.

Après le spectacle, tout le monde a pu découvrir les stands tenus par les parents d'élèves et se restaurer dans un site adapté au projet des enseignants sous le thème du moyen âge.

La journée s'est clôturée par un lâcher de ballons.

### ASSEMBLEE GENERALE DE L'ADSL

L'assemblée générale a eu lieu le 30 juin, madame Christiane Pilot a été reconduite présidente, madame Nathalie Lonchamps vice présidente, madame Nicole Dubois trésorière et madame Aurélie Michaux secrétaire.

### TRAVAUX



Le renforcement du réseau électrique rue de Clairoix est en cours de réalisation par la SICAE.

Un renforcement qui nécessite le changement d'une partie des poteaux et des câbles.

La société FLAMANT a effectué le **changement des huisseries** des deux groupes scolaires de l'école élémentaire. Pour cette réalisation nous avons eu une subvention de l'Etat à hauteur de 45 % soit 32 064,21 €.

Concernant les huisseries de l'école maternelle nous avons les subventions du Conseil Général à hauteur de 15 270 €, **un appel d'offre est lancé et les réponses sont à rendre avant le 14 septembre.**

**14 JUILLET** : L'après midi s'est déroulé dans la bonne humeur. Après le dépôt de gerbe au monument aux morts, les enfants présents ont reçu un paquet de bonbons. Après le vin d'honneur et malgré le temps pluvieux, les enfants ont pu accéder aux jeux et gagner divers lots. Le concours de belote a rencontré un vif succès auprès des adultes où chacun a pu se confronter dans la bonne humeur.

## RECENSEMENT MILITAIRE

### Qui est concerné ?

Tous les jeunes Français ayant atteint l'âge de 16 ans, **les filles comme les garçons.**

### Où se faire recenser ?

- à la mairie du domicile, si le jeune habite en France,
- au consulat ou à l'ambassade de France, si le jeune réside à l'étranger.

### Que faut-il déclarer ?

Lors du recensement, il convient de faire une déclaration sur laquelle sont indiquées les informations suivantes :

- votre nom (nom de famille et éventuellement nom d'usage), vos prénoms, votre date et lieu de naissance, ainsi que les mêmes éléments concernant vos parents,
- votre adresse,
- votre situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

### Quelles pièces fournir ?

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française)
- un livret de famille

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Si le jeune est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de la [journée défense et citoyenneté](#), il doit présenter sa carte d'invalidité ou certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministre de la défense.

### Quand se faire recenser ?

#### Délais

Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Les jeunes devenus Français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

Les jeunes qui auraient pu répudier ou décliner la nationalité française, mais qui ne l'ont pas fait, doivent se faire recenser dans le mois qui suit leurs 19 ans.

#### Régularisation

Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

### Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement dans les délais, vous êtes en irrégularité.

Vous serez sanctionné par le fait.

- de ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales à 18 ans,
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (baccalauréat ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.

## CENTRE AERE



L'équipe d'encadrement qui a mené à bien notre centre aéré dans la bonne humeur. Plus de soixante enfants ont participé aux activités proposées par les

animatrices et animateurs issus de notre village.

Cette année les activités étaient sur le thème de « l'art sous toutes ses formes ».

Nous remercions les parents qui ont fait confiance à notre centre et aux animatrices et animateurs issus de notre village.

## BALAYEUSE

Le balayage des filets d'eau de notre commune aura lieu le 21 août. Merci de ne pas laisser votre véhicule en stationnement pour faciliter le travail de la balayeuse motorisée, une opération importante pour le bon écoulement des eaux en cas d'orage.

## MARCHE BARBECUE

Notre traditionnelle marche barbecue organisée par la municipalité se déroulera le dimanche 9 septembre à partir de 10h00.

Réservez votre journée pour passer un moment de convivialité entre amis ou en famille

Dés à présent vous pouvez vous inscrire en mairie et retirer votre coupon repas.

Les tarifs repas restent inchangés : 8€ pour les adultes et 4€ pour les enfants.

Plusieurs solutions vous sont proposées :

La marche avec restauration – La marche sans restauration – La restauration sans la marche.

## DICTONS ET PROVERBES

- ❖ Les nuits d'août trompent les sages et les fous.
- ❖ S'il tonne en août, grande prospérité partout, mais des maladies beaucoup.
- ❖ Admiration est fille de l'ignorance.
- ❖ Coucher de poule et lever de corbeau écartent l'homme du tombeau.
- ❖ Midi ciel vilain, minuit ciel serein.